

évidemment des sacrifices aux cultivateurs qui produisent des vivres; leurs revenus diminueront; ils auront moins d'argent pour acheter d'autres produits; les autres recevront moins parce que le pouvoir d'achat des cultivateurs aura diminué; le revenu national baissera d'autant.

Il s'agit d'un accord quadriennal au lieu du précédent accord quinquennal: voilà le deuxième changement qu'a signalé le premier ministre dans l'accord de cette année.

Troisième changement, l'accord de l'an dernier nous permettait de vendre 230 millions de boisseaux par année, tandis que celui de cette année nous amène à 203 millions. C'est simplement un indice que les nombreux obstacles de tout genre aux échanges dressés contre le commerce mondial tendent à diminuer le commerce, ce qui augure mal pour l'économie du Canada.

L'accord de l'an dernier, je le répète, nous permettait de vendre 230 millions de boisseaux; celui de cette année ne nous en accorde que 203. Chaque pays exportateur a dû réduire quelque peu son contingent par suite de la réduction de la quantité globale, qui s'élevait à 500 millions l'an dernier comparativement à seulement 450 millions cette année.

Une autre différence que le premier ministre a aussi signalée, c'est que deux autres nations s'ajoutent, en vertu de l'accord, au nombre des nations exportatrices, soit la France, avec 6 millions de boisseaux, et l'Uruguay, avec 4 millions de boisseaux. Il convient, je crois, de se rendre compte qu'en France l'industrie a subi de grands ravages durant la guerre et que son agriculture en a été aussi bien affaiblie. Et malgré la forte population qu'elle doit nourrir, la France est maintenant en mesure d'exporter 6 millions de boisseaux de blé, l'Italie, de l'autre côté de ses frontières, veut en importer 38 ou 40 millions de boisseaux, et la Grande-Bretagne, nation non agricole, doit importer la moitié des vivres qu'elle consomme.

Il y a lieu de signaler aussi que deux grands pays exportateurs, la Russie et l'Argentine, n'adhèrent aucunement à l'accord. La Russie désirait exporter 160 millions de boisseaux; elle a insisté pour en exporter 75 millions. Mais les autres pays exportateurs n'ont pas voulu lui accorder une telle quantité et la Russie a refusé d'accepter d'en exporter seulement 50 millions. Elle n'adhère pas à l'accord, ni l'Argentine. L'Argentine n'y adhère pas parce qu'elle n'a pas voulu accepter de prix si bas à l'égard du blé. J'ai plus de peine que le premier ministre à me réconcilier à l'idée que ces deux pays

ne soient pas partie à l'accord. Du fait de leur refus, l'accord est moins viable à mon avis.

En dépit de certains aspects moins avantageux de l'accord comparativement à celui de l'an dernier, nous nous proposons d'appuyer le projet de résolution. Nous avons confiance qu'on orientera la gestion de notre économie et celle d'autres nations de façon à éviter les prix minimums prévus dans l'accord et à s'entendre sur des prix qui assureront l'alimentation du monde et des prix convenables aux cultivateurs. Il est possible en effet de nourrir le monde, monsieur l'Orateur, s'il veut acquitter les frais de production des aliments; mais s'il s'y refuse, il continuera de souffrir de la faim.

J'ai donc confiance qu'en donnant suite à l'accord nous n'aurons pas à accepter le prix minimum qui y est prévu, mais que nous recevrons des prix propres à assurer une abondante production de blé dans le monde de même qu'un niveau d'existence convenable chez les producteurs de la plus précieuse denrée, le blé.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'accaparer le temps de la Chambre. Je désire tout simplement signaler que la C.C.F. se réjouit de la présentation de l'accord international sur le blé. Nous avons longtemps préconisé que le Canada collabore avec d'autres nations en vue de conclure un accord propre à assurer une certaine stabilité à la production de cette importante céréale.

Le représentant de Neepawa (M. Bracken), qui vient de reprendre son siège, a parlé sur l'accord à peu près dans le même sens que je me proposais de le faire. Je ne répéterai donc rien de ce qu'il a dit. Je signale, toutefois, que lorsqu'on a conclu l'accord du blé avec la Grande-Bretagne, le jeudi 15 août 1946, j'ai déclaré, en appuyant l'accord au nom de notre parti, que les frais de production augmenteraient sans doute, au cours des prochaines années, surtout parce que le Gouvernement n'a pas maintenu le plafonnement d'autres produits. J'ai alors proposé qu'on verse aux cultivateurs, à même le fonds du revenu consolidé, la différence entre le prix payé aux producteurs fromentiers et leurs prix de revient accrus. En cette occasion, j'ai signalé que, si les prix montaient, il faudrait dédommager les cultivateurs.

A ce moment-là, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a répondu que les dispositions requises pourraient être prises, puisqu'on avait déjà mis de côté 200 millions de dollars en vue de soutenir le prix d'autres produits agricoles. Il a rappelé à la Chambre que, par suite de la modification du tarif